

## T

*Témoignages*—dans les cas de divorce, 79.

*Témoins*—entendus à la barre dans le cas de divorce, 79, 80. Ils sont assignés et remboursés de leurs frais légitimes, 81. S'ils refusent d'obéir, ils sont mis sous garde, 82.

*Troisième lecture des bills*—a priorité sur les autres ordres du jour, 48.

## V

*Vendredi*—La Chambre s'ajourne ordinairement jusqu'au lundi, 9.

*Voix prépondérante*—du président d'un comité, en cas d'égalité dans les comités spéciaux, 63.

*Votation*.—Les noms sont inscrits, si deux Membres le demandent, 27. Les Contents se lèvent les premiers, 27.

---